L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

SAMEDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1833.

POUR GOUVERNEUR :
J. B. DAWSON.
POUR MAIRE :
JOHN H. HOLLAND.
POUR LE CONGRES :
1er. *district*—CHARLES GAYARRE.
2d *district*—JAMES M. BRADFORD.

Extrait d'un acte de la Législature du 14 mars 1820.

"Art. 5. *Et il est de plus décrété* que le maire et le recorder seront choisis parmi les citoyens CHEFS DE FAMILLE résidant dans la ville susdite à l'époque de leur élection, et qui ont toutes les *qualités requises* par les lois existantes"

Concitoyens, si la loi veut cette condition pour occuper la place de maire, jugez si le respect pour les mœurs n'exige pas encore plus impérieusement qu'on la trouve dans le candidat à la place de gouverneur de l'Etat.

Observateurs des lois et des mœurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. A. CANON comme candidat à la prochaine élection de RECORDER.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 16 novembre.

Aujourd'hui à midi, aura lieu par Messrs. Tricou & Canonge, la vente d'une habitation située à deux milles de la Nouvelle-Orléans, et de plus, quarante esclaves; l'avantage de posséder des terrains dans ce quartier de la Nlle.-Orléans, est trop bien reconnu pour nous permettre de faire d'autres réflexions; qu'il nous suffise de dire seulement qu'avant peu, la rue de l'Esplanade sera le centre de la ville.

COUR CRIMINELLE.

MERCREDI, 13 novembre.

Johnson accusé d'avoir eu en sa possession de faux billets des banques de Baltimore et des Etats-Unis, a comparu sur les bancs de la Cour Criminelle. Après l'audition de plusieurs témoins, il a été reconnu coupable par le jury.

DES INCENDIES.

S'il est jamais un triste spectacle, c'est celui qu'offre un incendie à la Nouvelle-Orléans, alors qu'au son aigre d'une cloche fêlée se mêle le bruit tumultueux de flots de peuple se heurtant, se poussant avec *violence* pour *accourir au lieu du danger*, et se disputant la machine libératrice qui doit éteindre l'incendie. Souvent au milieu du tumulte, la voix des chefs est méconnue, les commandemens même au porte-voix se perdent au milieu de ce tapage.

C'est ce dont nous avons été témoins, mardi soir, lors de l'incendie de la maison rue Royale, dont il a été question dans le numéro d'hier. En moins d'un quart d'heure; elle est devenue la proie des flammes, et cependant le zèle n'a pas manqué, nous avons vu des hardis matelots s'élancer la hâche à la *main au milieu de cette fournaise ardente*, précédés ou suivis de courageux nègres qui malgré la chûte des poutres embrasées et de la toiture ardente, sont parvenus à faire la part du feu et à préserver les bâtimens voisins qui fort heureusement étaient en briques.

Quand notre pensée se reporte aux malheurs qu'il en fût résulté pour la ville, si les maisons voisines eussent été *semblables à celle qui a été si rapidement détruite, il nous est impossible de contenir un mouvement d'effroi que nos concitoyens éprouveront comme nous.*

Le vent du nord commençait à souffler avec violence, il suffisait de quelques brandons enflammés, chassés de leur ascension verticale par le vent, de quelques étincelles enfin, et les navires pouvaient éprouver le sort de cette bicoque; alors que de fortunes renversées, que de larmes à tarir!

Fidèles à notre système de conciliation, nous présenterons à côté de ces tristes réflexions, de nouveaux projets d'amélioration, persuadés que nos concitoyens nous sauront gré de nos efforts qui tous ont un but social.

Quand un incendie se manifeste vers l'un des points de la ville, tous rivalisent de zèle et de courage pour se porter au lieu du danger! mais là, comme dans toute société où l'autorité du plus capable est méconnue, il existe une anarchie complète; *tous voulent commander*, peu savent obéir, le temps s'écoule, et le remède au mal vient presque toujours trop tard!

Nous pensons donc qu'il faudrait pour maintenir et diriger la foule, une milice quelconque, et nous n'en voyons pas de plus digne de remplir cette mission que la légion. En effet, si l'on réfléchit au but de son institution, on verra que créée par tous, pour veiller au salut de tous, sa place est au feu qui pourrait provenir soit de l'imprudence soit de la malveillance, comme à celui de l'ennemi.

La légion est disposée à marcher partout où sa présence pourra être utile, nous le savons; et ses fils défendraient la liberté avec ce courage qu'ont mis leurs pères à la conquérir. Mais en attendant qu'il se présente une occasion de repousser les ennemis du dehors, *nous croyons qu'elle satisfera la nécessité de tourner son ardeur contre un ennemi qui, pour être moins redoutable, n'en est pas moins un fléau.*

L'hiver est près de nous, les incendies vont devenir plus fréquents, pourquoi deux ou trois corps-de-garde, composés de douze ou quinze hommes, y compris deux caporaux, et un sergent ne seraient-ils pas placés dans les quartiers les plus populeux de la ville?....

Quelque malheur semblable à celui que nous déplorons, aurait lieu, alors où nuit hommes se trouveraient au point menacé, seraient faire un cercle assez spacieux, pour que les pompes pussent manœuvrer en toute liberté, appaiseraient les cris; veilleraient aux objets arrachés aux flammes, arrêteraient les malfaiteurs s'ils en trouvent &c.

Une telle mission remplie avec intelligence et fermeté rendrait du véritable service, et témoignerait du zèle et de la générosité qui animent la légion.

THEATRE D'ORLEANS.

La Fiancée. — Les Vieux Péchés.

Malgré la délicieuse musique de *La Fiancée* et l'attrait d'une première représentation, la salle était peu garnie. Cette partition est cependant charmante, et l'exécution instrumentale ne laisse rien à desirer. Léon-Amédée a une voix flexible et gracieuse; elle plairait davantage, s'il voulait se défaire de ce tremblement qui nuit à la pureté du son et *brise la cantinelle*. Madame Chambery a joué avec beaucoup d'âme. Sa voix, quoique peu étendue, est fort agréable; elle chante avec goût. Le rôle de madame Charlotte convient parfaitement à mademoiselle Mazirage; son jeu est aussi mobile que sa noire prunelle.

Il y a de l'esprit et du comique dans le petit vaudeville des *Vieux Péchés*. Qu'un vieux danseur de l'Opéra, après s'être fait trente mille livres de rentes, à *force de chassés-battus et de pirouettes*, soit aujourd'hui maire de sa commune et marguillier de sa paroisse, c'est une de ces métamorphoses qui nous étonnent peu. Le préjugé contre les comédiens n'existe plus, Dieu merci. Mais lui donnât-il lui-même ce préjugé, est une idée ingénieuse que les auteurs ont su mettre à profit. Cet honnête remords qui le tourmente sans cesse, cette vieille probité d'artiste qui le pousse, au moment d'un mariage qu'il désire, à faire le pénible aveu de la profession qu'il a exercée; les soupçons d'un vieux domestique qui croit la conscience de son maître chargée de quelque crime bien noir, et l'arrivée subite d'une jeune danseuse de l'Opéra qui un instant lui fait oublier ses remords et lui rend la passion de son art; tout cela occasionné de quelques mots heureux, rend ce petit vaudeville fort amusant. Chambéry est excellent dans le rôle de Girard; mademoiselle Girardot a très-bien joué celui de la marquise. Il est à regretter qu'il ne soit pas plus saillant. La manière remarquable dont mademoiselle Girardot a joué l'hiver dernier, dans *Richard d'Arlington*, nous fait déserer qu'on lui confie souvent des rôles importans.

LA LIBERTE ET L'ESCLAVAGE.

Que n'a-t-on pas écrit sur ce sujet? Il est vrai que la matière ne manque pas, et que l'on peut faire là-dessus mille réflexions plus ou moins justes. Chacun ayant émis son opinion, on nous permettra bien de dire aussi la nôtre sur un point qui est pour nous d'un puissant intérêt; et comme nous sommes attaqués, on ne trouvera sans doute pas mauvais que nous nous défendions. La question est délicate à traiter, il y a des oreilles *chastes* qui nous écoutent, nous devons les ménager.

Comme c'est surtout l'Angleterre et la France qui nous attaquent, nous allons essayer de leur répondre; nous mettrons donc à en leur liberté qu'ils nous traitent tant, nous montrerons les plaies qu'ils cachent si soigneusement, en Afrique du riche parent de corps et bidons quand il est dépouillé de ses ornemens, nous soudrons ces plaies pré-

[illegible] et il nous sera facile de prouver que [illegible] qu'elle décrète du sacre de liberté n'est en effet qu'un esclave, il est vrai, un peu mieux paré que le nôtre.

Parcourons l'Europe, et sans nous arrêter à la Russie où nous voyons un tableau de l'espèce humaine qui ne peut pas soutenir la comparaison avec celui que nous avons sous les yeux, où les malheureux paysans de ces contrées glaciales, n'ont pour se mettre à l'abri des injures du temps, qu'une misérable cabane qui ressemble plutôt à un repaire de bêtes fauves, qu'à une demeure d'homme, où ils sont entassés pêle-mêle avec les animaux et n'ont pour toute nourriture que des pommes de terre et un pain bien noir qu'ils ne peuvent se procurer qu'à la condition par eux d'accomplir un travail pénible et dur pour le compte d'un baron qui a sur eux un pouvoir très-étendu, où ils ne possèdent absolument rien, arrivons en Angleterre et en France, où *nous trouverons véritablement les hommes qu'on appelle libres*, sans qu'ils se doutent cependant qu'ils jouissent de la liberté. Un paysan anglais est un homme libre. Le maître qui fait couler la sueur de cet homme libre, n'a pas le droit de le vendre, il est vrai, mais il a celui de le louer, moyennant une somme convenue entre le maître et l'ouvrier; convenu! C'est-à-dire que le maître dit à l'ouvrier: je donne tant par jour, par semaine, par mois ou par an, vois si cela te convient, mais je ne veux pas donner davantage. Sans doute l'ouvrier est libre d'accepter ou de ne pas accepter; mais enfin il est bien forcé de subir les conditions qui lui sont imposées, car il faut qu'il mange et qu'il se procure les objets nécessaires à la vie. S'il est malade, il faut bien qu'il se soigne, qu'il appelle un médecin, qu'il achète des médicamens, puisque le maître qui, à la vérité, n'a pas le droit de le vendre, mais seulement de le louer, n'est pas obligé de le soigner quand il est malade, de le vêtir *quand il est nu. Cet ouvrier est libre.* Oui, libre de mourir de faim. Et il est à remarquer que ce ne sont pas quelques hommes qui sont dans cette position, c'est toute la population anglaise, à l'exception de quelques privilégiés. Nous ne croyons pas avoir chargé ce tableau. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à parcourir les rues de Londres, celles de Liverpool et de Manchester, *puis ensuite vous nous direz ce que vous pensez de ces hommes libres.*

Un coup-d'œil maintenant sur la France, ce pays où le mot liberté est chanté, crié, hurlé. Transportons-nous à Paris, à Lyon, à Rouen; parcourons la Bretagne, la Picardie, la Champagne, les Ardennes, la Lorraine, l'Alsace; entrons dans la demeure de l'ouvrier, voyons le triste grabat sur lequel il repose ses membres *épuisés de fatigue*, assistons à son repas, et demandons-nous ce que nous pensons de cet homme libre.

Nous venons de donner une bien faible idée de la misère de l'ouvrier, mais nous n'avons encore soulevé qu'un coin du rideau; déchirons-le entièrement, et faisons voir le revers de la médaille. Nous croyons avoir montré que le sort de l'ouvrier libre en Angleterre et en France est plus à plaindre sous le rapport physique que celui de l'esclave en Amérique. Essayons maintenant de prouver qu'au *moral*, l'ouvrier n'est pas dans une condition *préférable* à l'esclave.

Quelle prévoyance sociale s'occupe de l'éducation de l'ouvrier? Ses enfants dès leur bas âge, ne sont-ils pas obligés de se livrer au travail, pour aider leur père à gagner le pain qui doit les nourrir, les haillons qui doivent couvrir leur nudité! Lorsqu'à peine leurs petits membres sont formés, ne faut-*il pas qu'ils les exercent aux travaux les* plus durs? Alors comment l'ouvrier pourrait-il par lui-même, donner de l'éducation à ses enfans? Mais ne vient-on pas à son secours? Non, il est abandonné, ses enfans sont élevés comme la brute. Et ces hommes qui sont ainsi traités, sont de la même couleur que nous!

Cependant ce sont des citoyens, et en ouvrant la Charte, nous lisons: *Tous les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.* Egaux devant la loi! Mais ne sont-ce pas *les* malheureux artisans qui, n'ayant pas les moyens de se racheter, paient le terrible impôt du sang, tandis que le riche s'en exempte ai facilement? Et on nous dira qu'il y a là égalité devant la loi! A cela que pourrions-nous ajouter?

Ah! cessez donc de nous vanter cette liberté; et ne venez pas nous proposer de faire jouir nos esclaves d'un don qui ne pourrait que leur être funeste. Nous vous mieux que vous ce qui leur convient; cessez de vous apitoyer sur leur sort qui, sous bien des rapports, est bien préférable à celui de vos ilotes que vous bâtonnez, que vous laissez mourir de faim.

Au reste, il faut prendre le monde tel qu'il est. Bien fous sont ceux qui ont la prétention de le changer subitement; tout ce qu'il y a à faire, c'est de le transformer progressivement, *mais c'est là l'œuvre du temps.*

Nous savons qu'il y a eu des esclaves à Rome et à Athènes, et que ces esclaves un jour ont été affranchis; mais à l'esclavage a succédé le servage, et aujourd'hui nous avons le prolétariat. Ce prolétariat est encore destiné à subir une autre transformation. Le prolétaire deviendra bourgeois. Mais encore une fois, c'est là l'œuvre du temps. Nous touchons à une époque où *rien ne pourra plus s'améliorer par la force brutale*; c'est par la persuasion seule que nous arriverons à obtenir des améliorations.

(*Extrait du* Courrier de la Louisiane.)

D'après l'article suivant, que nous traduisons du *Mobile Register*, du 13 du courant, il paraît que le PHENOMENE dont nombre de nos concitoyens ont été témoins ici, a été vu à quelque distance de notre ville, et qu'il a offert, aux habitans de la Mobile, le même spectacle dont on jouit ici, à la Nouvelle-Orléans, ont été assez heureux pour être éveillés. Nous ne doutons pas que sous peu de jours nous apprendrons que ce phénomène a été vu dans d'autres districts, peut-être même dans des régions plus éloignées que nous ne le pré-augurons.

Le Mobile Register s'exprime à peu près dans les termes suivans:

" La nuit dernière, ou plutôt ce matin, de bonne heure, le firmament a présenté un spectacle brillant, et ne ressemblant à rien de tout ce dont on a entendu parler jusqu'ici. Nous avons à regretter de ne pas l'avoir vu, mais plusieurs de nos amis réveillés par leurs domestiques alarmés, en ont été témoins. Des météors du genre de ceux qu'on appelle ordinairement *étoiles coulantes*, mais d'une grosseur peu commune, et resplendissant de lumière, parcouraient l'espace dans toutes les directions. Il en est qui semblaient se précipiter vers la terre, et qui comme on le voit dans les cas isolés, disparaissaient avant de l'atteindre. On en voyait des centaines à la fois éclater. Ce spectacle dura plusieurs heures, et ne céda qu'à la clarté du jour. Il n'y avait rien de remarquable dans l'atmosphère. Le ciel était extrêmement clair et serain.

(*Extrait du* Phénix *St. Francisville.*)

Outre l'impuissante tentative du *Mercantile* de rallumer de vieilles discordes de sept ans entre le juge Dawson et M. C. Woodrof, quelque écrivain mal intentionné de l'*Intelligencer* de Thibodeauville, a malignement espéré nuire à la popularité du général Dawson en rappelant qu'il était membre de la législature lors du jugement du juge Chinn. Mais tous ces efforts sont inutiles: la conduite du général Dawson pendant toute sa vie, défie la critique la plus sévère. Le général Dawson, dans cette occasion, servit ses constituants avec un zèle désintéressé, et nous sommes convaincus qu'il méprise l'accusation d'avoir contribué, au déplacement du juge dans le but de lui succéder.

Nous publions ci-dessous la copie d'une lettre de M. C. Woodrof au général Dawson où il lui exprime ses regrets de l'indigne tentative du *Mercantile*. Nous engageons le public à en prendre lecture. Cet effort de rallumer entre ces messieurs une querelle depuis long-temps éteinte, ne peut venir que d'une fausseté indigne, d'une méchanceté calculée. De pareils soutiens sont la *honte du parti* auquel ils s'attachent. Les honnêtes gens doivent leur témoigner un juste mépris. Voici la lettre dont il est question ci-dessus:

MADISONVILLE, 25 octobre, 1833.

Mon cher Monsieur,

A l'arrivée du bateau-à-vapeur, ce matin, un monsieur à bord me demande si j'avais le votre discours aux électeurs. Je lui dis que non et je lui demandai quand il avait été prononcé. Il me répondit qu'il y avait environ dix jours et fut surpris que je n'en eusse pas connaissance, mon nom y étant mentionné plusieurs fois—Je lui en exprimai mon étonnement et *lui dis que je ne pouvais le croire.* Au bout de quelques minutes cependant la chose me fut expliquée par un autre passager qui me dit avoir vu dans le *Mercantile*, de la N.-Orléans, environ 10 ou 12 jours auparavant, la *réimpression d'une lettre écrite*, il y a sept ans, dans notre inutile discussion de 1826. Je cherchai en vain à me procurer ce journal à Madisonville, mais j'appris enfin de la même personne, que cette lettre avait été écrite par vous durant *notre* querelle de 1826, et qu'elle avait été récemment publiée par un journal opposé à votre élection à la place de gouverneur et dans le but de vous nuire. Que la publication de cette lettre, séparée du reste de la correspondance, ait cette tendance ou non, c'est ce que je ne saurais dire. Mais les rapports qui existent actuellement entre vous et moi m'ont décidé à vous informer personnellement que je ne connais que d'aujourd'hui cette publication et je ne sais pourquoi la personne qui l'a publiée se mêle des difficultés personnelles qui s'élevèrent entre vous et moi il y a sept ans et qui se sont terminées il y a long-tems d'une manière satisfaisante. C'est une insulte qui m'est faite, et si vous pensez de même à votre égard, vous pouvez faire de cette lettre l'usage que vous voudrez et même la publier, et si elle ne vous paraît pas contenir toutes les explications que vous désireriez, je suis prêt à vous en écrire une autre qui pourra guère davantage mon indignation contre cet tentative de rouvrir devant le public une discussion qui, en tant qu'elle nous était personnelle, a cessé depuis long-temps.

Je pars à l'instant pour la cour de comté de Washington et n'ai pas le temps de vous écrire aujourd'hui plus longuement à ce sujet. J'ai passé quelques jours à Franciscville depuis mon retour du nord, mais n'ai pas eu le plaisir de vous voir. Dans mon district judiciaire, le peuple [illegible] ment [illegible] comme [illegible] de vous nouvelles.

Votre respectueux serviteur,
C. WOODROFF.

A l'hon. J. B. Dawson, St.-Francisville.

COMMERCE.

LES EUROPEENS EN AMERIQUE.

L'Europe se trouve aujourd'hui dans un fatigant état d'incertitude et d'agitation, semblable à ces vieux navires reconnus jadis d'une marche supérieure et dont le temps a moissonné les plus habiles pilotes, il ne lui reste plus pour franchir l'espace qu'il faut parcourir, que des matelots forcés par leur inexpérience à s'en rapporter aux traditions que leur ont laissées leurs maîtres, ne tenant pas compte des écueils nouveaux des résifs inconnus contre lesquels les pousse la main du temps qui ne s'arrête jamais!....

Mais où donc se dirige ce vaisseau, qui depuis si longtemps vogue sur la grande mer, tantôt par un ciel orageux, menacé et battu par la tempête; tantôt par un calme plat, précurseur de plus grands dangers à courir.

Il s'élance vers une contrée nouvelle, chez un peuple plus jeune, pour y chercher des impressions plus vives, un essor plus libre à son industrie dédaignée, croyant que le nom qu'il s'est donné de premier vaisseau du monde, mérité par ses efforts en civilisation, le placera au 1er. rang, chez un peuple qui a tout à apprendre encore, et qui cependant mieux que ses aînés a su conquérir sa liberté.

Amérique nous te saluons! s'écrient à la fois, le Français à l'âme de feu, au caractère frivole, l'Allemand à la pensée profonde, l'Espagnol indomptè fuyant la Camarilla, l'Italien au cœur plein de poésie et l'Irlandais qui ne sait plus pleurer; tous s'écrient: nous te saluons Amérique, que tu es belle!....

Et bientôt, Espagnols, Français, Italiens, Irlandais, Allemands, errent sur ta plage, offrant à tous le tribut de leur industrie.

Mais hélas!.... comme dans la vieille Europe, il y a encore le beaucoup d'appelés et peu d'élus.

A côté d'institutions admirables, dont la création toute philantropique suffirait pour immortaliser leurs auteurs, se trouvent déjà les abus que l'ignorance qui gâte tout de sa main paresseuse, est venue jeter au milieu du laborieux travail des législateurs.

Vainement l'artiste, à l'imagination ardente, essayera de faire vibrer les cordes de sa lyre, ou léger de bagage, viendra offrir le tribut de ses pinceaux....arrière!.... s'écriera la routine la.... moi seule ai le droit d'exploiter ce beau pays. *Les beaux arts n'ont pas su se faire vivre dans ce pays*, arrière! étrangers ta place n'est pas ici.

Et si le jeune homme désolé, laisse retomber sa tête mouillée de larmes sur sa poitrine, ses compatriotes enrichis lui diront: va ramer des balots sur le port, tu gagneras deux piastres!

A côté de ce tableau crû de désolation, il est une image consolante. Si quelques uns sont rivés d'égoïsme, d'autres aussi ont un cœur qui bat vivement aux souffrances d'autrui. Oh! hélas!.... le petit nombre, mais nouveaux prophètes, on les voit prendre toutes les formes pour faire le bien: interroger l'hospice des orphelins, et vous apprendrez ce que peuvent ces êtres généreux, quand il s'agit de payer sa dette à l'humanité. Et que de fortunes nouvelles ont dû leur existence à des bienfaits ignorés, à des avances faites sans autre garantie qu'une simple promesse!

Loin donc de se décourager, que le poète, l'artiste, quel qu'il soit, se présente fort de sa conscience et moins fier peut-être de ses longues années de veilles; il finira par être comp is parmi ceux qui le dédaignent aujourd'hui l'exalteront un jour: car je l'ai dit, le peuple nouveau a tout à apprendre.

Vienne un Byron raconter, poétiser les chroniques inconnues de la jeune Amérique; déjà, l'un de ses fils qu'elle doit avoser avec orgueil COOPER a tracé la route; qu'il se la suivre.

Quel orphée s'inspirant d'un site brûlant et sauvage viendra moduler en chants harmonieux le concert des habitans de ces hautes savannes?....

Quel élève de David viendra dignement retracer les faits du grand homme?....

Quel statuaire fera sortir de ce bloc de granit l'image du libérateur du nouveau monde?....

Quel paraisse un Vitruve ou Michel-Ange et les bâtisseurs seront forcés de venir à leur école!

Et toutes ces choses auront lieu, car la destinée des peuples est semblable à celle de l'homme; enfance, jeunesse, âge mûr; nos neveux sauront peut-être s'il y a pour eux une caducité.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Constellation, Sampson, Havre, capitaine
Navire Hamilton, Balls, Liverpool, Gordon, Forstall & Co
Goé. John Q. Adams, Tetterman, Mobile, capit

ARRIVES.

Bateau à vapeur Feliciana, Crissey, de Vicksburg.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

Le cours de la *farine fraîche* est aujourd'hui de 5,75 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi 43 onces de pain pour un sou.

EN débarquement des navires Napier et Olympia, du Havre et à vendre par les soussignés, savoir: Goblets cristal, grand taillés, do. moulés, do. unis; Verres à vin de Champagne, do. à vin, do. à liqueurs; Caraffes taillées et moulées; Gobelets pour cabarets, Compotier avec 2 anses, do. sans anses; Moutardiers, Salières, Pots à liqueurs à 4 carafes et 16 verres; Porte-Huilière 100 [illegible] de globes pour pots à [illegible], tasses [illegible] en porcelaine, à filets dor et décors en couleurs; Tasses à déjeuner assorties à café et à thé; Services de table complets; Pots à fleurs de toute grandeur; Corbeilles à fleurs.

En magasin— Un assortiment général de Faïences, Verreries et Porcelaines, à des prix modérés.

J. MOULON & Co.,
Rue Condé, entre St. Philippe et Dumaine, No. 49.
16 nov—3

$5 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné aux Natchitoches, le nègre nommé SANDY, âgé d'environ 2 ans, taille d'après de 6 pieds, robuste et fort, il est un peu forgeron.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

B. ST. AMANS.
16 nov—6

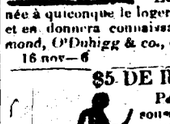

$5 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné aux Natchitoches, le griffe nommé SAMPSON, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, gras et bien pris.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

B. ST. AMANS.
16 nov—6

$5 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné, aux Natchitoches, le nègre nommé WILLIAM CHAMBERY, âgé d'environ 20 ans, taille de 6 pieds 7 à 8 pouces, bien pris.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

B. ST. AMANS.
16 nov—6

$5 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné, aux Natchitoches, le nègre nommé HENRY PRICE, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces, portant des boucles d'oreilles.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

B. ST. AMANS.
16 nov—6

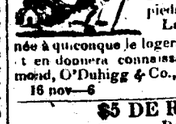

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de l'habitation du soussigné, aux Natchitoches, la négresse nommée LOUISA, sœur de Sampson, âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 3 à 4 pouces, grosse et forte, portant le marque d'un coup de fusil sur un côté de la figure.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

B. ST. AMANS
16 nov—6

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de l'habitation du soussigné, aux Natchitoches, la négresse nommée ELYSA, âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 3 à 4 pouces, d'une forte constitution et bien portante.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet état, et en donnera connaissance au magasin de MM. Miramond, O'Duhigg & co., en cette ville.

B. ST. AMANS.
16 nov—6

ON demande une bonne cuisinière, domestique de maison, qui sache laver et repasser, et un garçon pour servir à table; de bons gages leur seront donnés. S'adresser au bureau de cette feuille. 15 nov—6

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 17 NOVEMBRE 1833.
POUR LE DEBUT DE M. PERRIN.

JEAN,

Comédie vaudeville en quatre actes de MM. Théaulon et Signole.

Le spectacle commencera par

LES FOLIES AMOUREUSES,

Opéra en 3 actes, imité de la comédie de Régnard, musique de nos plus célèbres compositeurs—Rossini, Mozart, Steibelt, Paer, &c.

Incessamment, le début de Mme. PERRIN, et la 1ère representation de "*Le Pré aux Clercs,*" opéra en 3 actes.

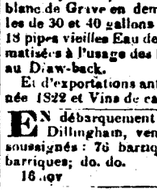

LANCIERS D'ORLEANS,

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 24 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, équipement complet, lances, et tenue d'hiver.

Cette sortie étant une revue d'inspection générale. On recommande la présence de tous les membres de la compagnie.

Par ordre du capitaine commandant.
X. LECOURT DE BILLOT,
16 nov maréchal-des-logis-chef

CHARLES, COIFFEUR, *Rue de Chartres, No.* 137, successeur de feu Thomas, a l'honneur d'informer le *public et ses amis, qu'il vient de recevoir par les navires* Napier et Olympia, de France, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES concernant son état, et des mieux confectionnées, telles que:

Parapluies français, *grands*, première qualité,
Portefeuilles en maroquin, d'un nouveau genre,
Cravattes assorties, de différentes couleurs, première qualité,
Bretelles de gomme élastique de tout genre, première qualité,
Chapeaux de soie pour hommes,
Epingles fines,
Boîtes à barbes avec leurs accessoires,
Brosses pour habits, cheveux et barbes,
Blossés à dents première qualité,
Peignes de cornes de buffles, première qualité,
Parfumerie de tout genre première qualité,
Gants pour hommes et pour femmes première qualité,
Perruques, Toupets, des mieux confectionnés,

Ainsi qu'une grande variété d'autres articles dont le nombre serait trop long à énumérer. 16 nov—6

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

A VENDRE au moulin à 4 scies, à environ, 5 milles au-dessus de la ville, et même bord, plus de 500,000 (cinq cent mille) pieds de planches de cypre, de toutes longueurs et largeurs, la plupart sèches, et aussi une quantité de lattes à enduire.

S'adresser sur les lieux, ou au magasin de Crocerie de Henry Generes, No. 70, rue de la Nouvelle-Levée.
16 nov—7

EN débarquement des navires Balauchan, Talma et Anne-Louise, venant de Bordeaux et à vendre par P. LAFAYE, rue Royale, No. 147, un assortiment de vins vieux, des Crûs de St. Emilion, Canon, Pomerol, Cote, Fransac, Grave, Médoc, &c.—1925, 1827 et 1828—Vins blanc de Grave en demi-barriques, 1825—aussi 29 futailles de 30 et 40 gallons Eau de Vie Cognac, 1828 et 1831, 18 pipes vieilles Eau de Vie—9 demi pipes Eau-de-vie armatisées à l'usage des liquoristes, &c.—Le tout ayant droit au Draw-back.

Et d'exportations antérieures, vins assortis jusqu'à l'année 1822 et Vins de cannes. 16 nov

EN débarquement du navire le Talma, capitaine J. Dillingham, venant de Bordeaux, à vendre par les soussignés: 76 barriques de vin rouge de Bordeaux; 8 barriques; do. do.
16 nov J. B. & F. LABATUT.

100 BARILLETS Eau de vie espagnole blanche, *ayant droit au drawback, à vendre par*
15 nov LINCOLN & GREEN

SANGSUES DE CHOIX—3000 très belles nouvellement reçues et à vendre par
DUCONGE & PEYCHAUD,
15 nov rue de Chartres, No. 89

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 30 du courant, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Mathias Gomez, la propriété, ci-après décrite, savoir:

Deux Lots de Terre, situés au faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville, et désignés sous les Nos. 5 et 6, sur un plan de 17 terrains appartenant à Samuel Herman & fils, arrêté par Joseph Filié, voyer de la ville, et déposé en l'étude du Felix de Armas, notaire en cette ville, le 24 janvier 1831; le dit lot No. 5, mesurant (mesure française) 24 pieds à la rue St. Joseph et 86 pieds 8 pouces à la rue Lafayette, borné d'un côté par le lot No. 4, sur la ligne duquel il mesure 84 pieds, et de l'autre côté par une partie du lot No. 6, sur la ligne duquel il mesure 44 pieds 11 pouces; le dit lot No. 6, (mesure américaine) 25 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, et est borné d'un côté par les lots Nos. 5 et 4, sur la ligne de division desquels il mesure 88 pieds 11 pouces, à droite par la propriété antérieurement et auparavant appartenant aux héritiers [illegible], sur la ligne de division desquels il mesure 75 pieds et dans la profondeur par une partie du lot No. 3, sur la ligne de séparation duquel il mesure 24 pieds 7 pouces; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: $2400 payables comptant, avec intérêts sur $2841, 86 2-3 à partir du 2 de mars 1833, et sur la somme de $1558, 33 1-3 à dater du 25 janvier 1833; $841, 66 2-3 payables le 27 février 1834; $1558, 33 1-3 le 22 janvier 1834; $1558, 33 1-3 le 22 janvier 1834; $2,400 le 27 février 1835; $2,400 le 27 février 1836 et $2,400 le 27 février 1837; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
16 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 18 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Jeanne Charlotte Decimetière, veuve François Mazerat, décédée épouse de B. A. Lusto, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES

Julie, négresse, âgée d'environ 18 ans, et Robert âgé d'environ 10 ans.

BIENS FONDS.

Un terrain situé en cette ville, au nouveau faubourg Marigny, rue St-Antoine, entre les rues Morales et Bons-Enfans, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, désigné sous le numéro 354, de l'plet 42, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

La moitié indivise, de trois terrains situés au même faubourg, dans l'plet No. 31, entre les rues Girod et St-Jean-Baptiste, St-Antoine et Bagatel, plus No. 292, ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle et 120 pieds de profondeur, les deux autres Nos. 333 et 334, 60 pieds chacun, à la rue St-Antoine sur 120 pieds de profondeur, le No. 338 formant encoignure.

Conditions de la vente—Comptant.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de Pierre Hurtubise et Jean Pierre Hurtubise, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Un TERRAIN, situé à l'encoignure des rues de la Levée et St. Philippe, mesurant environ 59 pieds 8 pouces de face à la rue de la Levée, sur environ 100 pieds de profondeur, et face à la rue St-Philippe; ensemble la grande maison à deux étages, et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre TERRAIN, attenant à celui ci-dessus décrit, mesurant environ 40 pieds de face à la rue St. Philippe, sur environ 60 pieds de profondeur; ensemble la bâtisse en briques, et à étage, divisée en deux logemens, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente:—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un plan de la propriété, sur lequel la vente doit se faire, peut être vu à la Bourse de Hewlett, et le jour de la vente.
9 novembre—13

BANQUE DES ARTISANS & COMMERCANTS—IL sera élu un teneur de livres pour cette institution, lundi prochain, 18 du courant. Les postulants devront s'adresser aux Président et Directeurs.
15 nov JA